

CIAS

CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

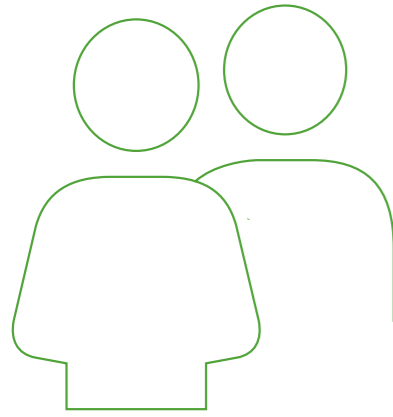
LIVRET D'ACCUEIL

Accompagnement
des personnes
de 60 ans et + et/ou
en situation de handicap

02 96 50 73 20 ou 02 96 50 69 80
cias@lamballe-terre-mer.bzh

lamballe-terre-mer.bzh





Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de faire appel au Centre Intercommunal d'Action Sociale de Lamballe Terre & mer et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Vous trouverez, dans ce livret, toutes les informations pratiques pour vous guider dans votre prise en charge.

Toute l'équipe est à votre disposition pour vous assurer un accompagnement et des soins personnalisés de qualité et répondre à toutes vos questions.

Avec toute notre considération,
La Direction

CIAS Lamballe Terre & Mer

Siège social
41 rue Saint-Martin
22400 LAMBALLE-ARMOR

Siège administratif
50 rue d'Armor
22400 LAMBALLE-ARMOR

Accueil ouvert

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
de 8h30 à 17h30
Jeudi : de 8h30 à 12h30

cias@lamballe-terre-mer.bzh
02 96 50 73 20 ou 02 96 50 69 80

Offre de services

Chacun doit pouvoir vivre et vieillir dans les meilleures conditions, où il le souhaite, que cela soit à domicile ou en résidence collective. Le CIAS de Lamballe Terre & Mer soutient ce choix à travers ses actions et ses prestations :

- Aide et accompagnement à domicile,
- Portage de repas,
- Aide à la mobilité,
- Lutte contre l'isolement.

Les services du CIAS s'adressent aux personnes de plus de 60 ans (sauf dérogation particulière) et aux personnes en situation de handicap.

Les prestations peuvent être proposées ponctuellement ou de manière permanente.

Les valeurs du service reposent sur la loi socle du 2 janvier 2002 et sur l'article L116-2 du Code d'Action Sociale des Familles :

- Son action est conduite dans le **respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains** ;
- Avec l'objectif de **répondre de façon adaptée aux besoins de chacun** ;
- Et en leur garantissant un **accès équitable sur l'ensemble du territoire**.



Prestations

Aide et accompagnement à domicile

Les aides à domicile du CIAS de Lamballe Terre & Mer interviennent chez vous.

Ces professionnel-le-s vous aident dans les gestes de la vie quotidienne :

- Missions d'entretien courant du logement, du linge,
- Préparation des repas,
- Aide à la toilette/habillage. L'aide est adaptée et individualisée en fonction des besoins de chaque personne.

Pour les toilettes nécessitant des compétences de soins, votre médecin vous rédigera une ordonnance permettant l'intervention d'un-e infirmier-ère ou du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).

Le service propose aussi des aides à la mobilité et à la vie sociale, au quotidien, avec une aide et un accompagnement physique lors des déplacements (courses, rendez-vous médicaux, promenades, etc.).

Les missions détaillées des aides à domicile et le cadre de leurs interventions sont annexés au règlement de fonctionnement fourni avec votre contrat.

Les interventions se planifient du lundi au vendredi de 7h30 à 20h.

La programmation le week-end est possible pour les situations de dépendance.

L'évaluation du besoin est nécessaire avant toute programmation d'interventions.

Ce qui ne peut pas être demandé à l'aide à domicile :

- Des soins nécessitant du personnel qualifié (actes médicaux),
- Des travaux de jardinage,
- Des travaux de gros entretien : lessivage murs, brossage manuel des planchers, réparations diverses...



Faire une demande d'intervention

Visite à domicile

Avant toute mise en place, le/la responsable de secteur effectue une visite à domicile afin d'évaluer vos besoins, recueillir vos attentes et établir les modalités d'intervention.

Au cours de cette visite, il/elle prendra connaissance de votre cadre de vie. Le/La responsable de secteur peut également vous conseiller et vous diriger vers les services compétents en fonction de vos besoins.

Il/Elle vous aidera à trouver le financement le plus adapté à votre situation suivant votre degré d'autonomie et votre niveau de revenus.

Projet personnalisé et devis

À la suite de l'entretien à domicile, un devis et un projet individualisé sont établis comprenant :

- L'objet et la nature de la ou des prestations,
- La fréquence et les plages horaires d'interventions,
- La durée d'intervention,
- Le prix unitaire sans prise en charge financière,
- Les modalités de facturation.

Dossier de prise en charge financière

Le CIAS vous accompagne pour constituer votre dossier de demande de prise en charge financière. En fonction de votre degré d'autonomie et de votre niveau de revenus, des aides peuvent être accordées par :

- Le Conseil Départemental, par le versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), pour les personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie, ou par le versement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH),
- Votre caisse de retraite principale,
- Le Conseil Départemental pour le versement de l'Aide Sociale pour les demandeurs ayant des ressources égales au « minimum vieillesse »,
- Votre mutuelle ou assurance lors d'une sortie d'hospitalisation.

Signature de l'engagement

Pour toutes interventions, il vous faudra signer le devis, le contrat et le règlement de fonctionnement.

L'ensemble de ces documents doit être signé avant le démarrage des interventions.

Le/La responsable de secteur est l'interlocuteur-riche privilégié-e pour toutes les questions relatives à l'organisation et au suivi des prestations. Il/Elle est chargé-e de veiller à une réévaluation annuelle des besoins et peut être sollicité-e pour toute modification du plan d'aide.

Il/Elle est le responsable hiérarchique des aides à domicile.

Votre contact :



06

Faire une demande d'intervention

Restauration à domicile Portage de repas

Le service de portage de repas vous permet de recevoir des repas tout prêts, complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine.

Continuer à avoir une alimentation équilibrée est important pour prévenir les risques de dénutrition, de chutes et de maladie.

Les repas sont confectionnés et livrés par la cuisine centrale de Lamballe-Armor ou d'Erquy selon votre lieu de domiciliation. Leurs menus sont élaborés par une diététicienne. Le service assure les repas pour les 7 jours de la semaine ainsi que les jours fériés. Les repas sont livrés froids, conditionnés en barquettes, prêts à être réchauffés.

Un contrat détaillera le nombre de repas souhaités (3 minimum par semaine).

Différentes formules sont possibles :

Formule midi ou formule journée. Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil d'Administration du CIAS et évoluent en fonction des coûts de production et du service.



Téléassistance

Le CIAS propose un dispositif de télésurveillance pour la protection des personnes âgées, dans le cadre du maintien à domicile. Le système d'assistance mis en place par le prestataire Téléalarme Assistance Bretagne Sécurité (TABS) est simple :

- Un boîtier doté d'un système « mains libres » (micro et haut-parleur) est relié à la prise téléphonique et au secteur du domicile, un bracelet-montre ou un médaillon (au choix) est remis à l'abonné-e ;
- La société qui gère cette prestation procède aux essais techniques avec l'abonné-e.

En cas de difficultés, une simple pression sur le bouton situé sur le médaillon ou le bracelet suffit pour déclencher l'alerte. En quelques secondes, l'abonné-e est mis-e en communication avec l'opérateur-trice de la centrale d'écoute.

Ce système d'appel fonctionne 24h/24, 7 jours/7.

Il a pour mission de dialoguer avec la personne âgée afin d'apprécier la gravité de sa situation et de mettre en place le mode d'intervention adapté (familles, amis, voisins, pompiers ou médecin).



07

Faire une demande d'intervention

Soins infirmiers à domicile

Les prestations de soins infirmiers, d'hygiène et de confort sont assurées sur prescription médicale et sont prises en charge par l'assurance maladie.

Le service de soins à domicile est délégué par convention au Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre (CH2P). Il intervient tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés. Il dispose de 136 places.

Le Service de Soins Infirmier À Domicile (SSIAD) a pour vocation :

- De faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation,
- De prévenir ou retarder l'aggravation d'un état de santé,
- De préserver l'autonomie.



L'infirmier-ère coordinateur-riche effectue une visite à domicile permettant d'évaluer les besoins du patient. C'est il/elle qui :

- Établit votre dossier de demande de prise en charge par la Caisse d'Assurance Maladie ;
- Planifie les soins en fonction de vos besoins et des possibilités du service ;
- Réévalue et ajuste l'aide apportée, si nécessaire, en se rendant régulièrement à votre domicile.

Les aides-soignant-e-s dispensent des soins d'hygiène, de confort, des soins préventifs, d'aide à la mobilisation et aux transferts. Ces professionnel-le-s sont diplômé-e-s d'état et œuvrent sous la responsabilité d'un-e cadre de santé et de l'infirmier-ère coordinateur-riche.

L'infirmier-ère libéral-e de votre choix effectue, si nécessaire, les soins infirmiers prescrits par le médecin (injections, perfusions, pansements, etc.).

Intervention en Soins Adaptés (ISA) proposée par le SSIAD

Le service ISA prend en charge des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative, diagnostiquée au stade précoce. Il dispose de 10 places. Son action s'établit dans le cadre de la prestation de « soins d'accompagnement et de réhabilitation » dont le but est de retarder l'évolution de la maladie.

Les soins d'accompagnement et de réhabilitation sont mis en œuvre par des actions personnalisées qui tiennent compte des capacités de la personne, et destinées à :

- Lutter contre l'isolement social,
- Proposer l'adaptation matérielle de l'environnement,
- Maintenir ou développer les différentes aptitudes physiques, psychiques et d'apprentissage du patient,
- Soutenir et écouter les aidants naturels (famille, voisinage...).

Les interventions sont effectuées sur prescription médicale et comprennent :

- Une évaluation initiale réalisée par un ergothérapeute, à domicile,
- 12 à 15 séances réparties sur 3 mois (du lundi au vendredi) avec l'intervention de l'ergothérapeute ou de l'assistant-e de soins en gérontologie,
- Un bilan adressé au médecin traitant à la fin de la prise en charge.

Service de Soins Infirmier À Domicile (SSIAD)

Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre
13 rue du Jeu de Paume
BP 90527
22 400 LAMBALLE-ARMOR
02 96 50 15 10



Accompagnement
des personnes
de 60 ans et + et/ou
en situation de handicap

Votre contact

cias@lamballe-terre-mer.bzh
lamballe-terre-mer.bzh

